



Mise en place de chômage partiel

Par **germain77**, le **09/06/2011** à **12:37**

Bonjour, rnentreprise récemment créé, nous fermons cette été du 30 juillet au 20 aout.rnCertain salarié n'auront pas assez de droit à congé payer.rnje pense qu'il faut mettre en place un processus de chômage partiel mais :rn- avec qui ? (pole emploi / inspection du travail)rn- quel sont les démarches à accomplir et les formulaires à remplir ?rnMerci de vos réponses

Par **Cornil**, le **11/06/2011** à **16:18**

Bonsoir "germain77"rnC'est avec la DIRECCTE (ex DDTE où siègent les inspecteurs du travail) qu'il faut voir cette question .